

## Finistère. Chambres de commerce : un mariage de raison

En 2017, le Finistère n'aura plus qu'une chambre de commerce et d'industrie métropolitaine départementale basée à Brest. Avec deux antennes à Quimper et Morlaix.



Les présidents des chambres de commerce et d'industrie. Jean-Paul CHAPALAIN (Morlaix), Frank BELLION (Brest) et Jean-François GARREC (Quimper)

« Cette nouvelle carte des chambres de commerce n'était, à l'origine, souhaitée par aucun d'entre nous ! » Hier, à Brest, le propos liminaire de Frank Bellion, le président de la future ex-CCI de Brest, a le mérite de la clarté. L'union des trois chambres est un mariage de raison.

L'alliance s'est faite sous les contraintes extérieures. D'abord la réforme de 2010 des chambres de commerce privilégiant la prédominance régionale. Ensuite, le très important serrage de boulons financiers. « **Le gouvernement a engagé un processus unique de baisse de ressources des CCI qui n'est appliqué à aucun autre organe public.** » Avant la réforme, le Finistère disposait de 19 millions d'euros de ressources fiscales. « **Il n'en a déjà plus que 13,3 millions et demain 10 millions, voire moins.** »

### 3<sup>e</sup> CCI de France

« Il y avait ces contraintes budgétaires, mais nous n'avons pas eu de mal à nous mettre autour de la même table », assure Jean-Paul Chapalain, le président de la CCI de Morlaix. Morlaix et Quimper deviennent des délégations. Et en sa qualité de chambre implantée dans une ville métropole, Brest a été retenue pour être le siège de la future CCI départementale.

En nombre d'élus, la répartition devrait se faire selon les proportions suivantes : 40 % pour Quimper, 40 % pour Brest et 20 % pour Morlaix.

**Lire aussi :** [CCI. Avec une seule chambre de commerce, un Finistère sans rivalité nord sud ?](#)

Si l'on additionne le volume budgétaire annuel des trois chambres (68 millions pour Brest, 31 pour Quimper et 26 pour Morlaix), la future CCI territoriale se classerait au « **3<sup>e</sup> rang national** », derrière celle de Paris et celle de la Côte d'Opale (Calais).

**« Garder des délégations fortes »**

Contrainte budgétaire oblige - « **il faudra faire aussi bien avec 10 millions qu'avec 19** » -, la nouvelle organisation devra chercher à faire des économies par la mutualisation. En gardant l'objectif de « **rendre le même service d'accompagnement des entreprises, de la formation initiale et professionnelle et de la gestion des aéroports et des ports, de pêche, de plaisance, de commerce, de réparation navale** ».

Qu'en est-il des concessions actuelles ? « **Nous avons des délégations de service public pour les ports de pêche par exemple, cela va continuer**, rassure Jean-François Garrec, le président de la CCI de Quimper. En 2017, la chambre départementale se portera candidate pour ces mêmes infrastructures. « **Il est important de garder des délégations fortes.** »

Car se joue aussi l'impact de cette réforme sur le nombre de salariés des trois chambres : Brest en compte 600, Quimper, 250 et Morlaix, 142.